

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 05/09/2023
Reçu en préfecture le 05/09/2023
Publié le 7/09/2023 SLO
ID : 080-218006609-20230831-DEL_02_310823-DE

Séance du 31 août 2023

Délib. n° 02/310823

L'An deux mil vingt trois, le trente et un août à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 6

Pouvoir(s) : 4

Date de convocation :

25/08/2023

Secrétaire de séance :

Mme GRIFFON Brigitte

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BURLAT Julien	Mme GRIFFON Brigitte	Mme GRIMAUX Brigitte

Absent(s) excusé(s) : Mr BIGOT Arnaud, Mr DEVAUX Maxime, Mme SZAREK France,
Mme LECAT Vanessa

Pouvoir(s) : Mr BIGOT Arnaud à Mr LEPOIX Pierre
Mr DEVAUX Maxime à Mr LABRUYERE Renaud
Mme SZAREK France à Mme GRIMAUX Brigitte
Mme LECAT Vanessa à Mr BURLAT Julien

**Demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2024 »
Travaux de toiture du logement communal attenant à la mairie**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la toiture du logement communal faisant partie de la toiture de la mairie, qui subit des fuites importantes,

Pour un montant estimé à 8 149,31 € HT

Correspondant au devis présenté par l'entreprise SARL DOUVILLER FRERES.

Et le financement se détaillerait de la manière suivante :

- Aide de 40 % du Conseil Départemental de la Somme :	3 259,72 €
- Aide de 35 % de la DETR 2023 :	2 852,26 €
- Fonds de concours voirie et bâtiments 2023 :	407,46 €
- Part revenant à la commune - fonds propres :	1 629,87 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2024 ».

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

